



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté municipal de fermeture du parking situé entre l'école Ikas Bide et Bil Toki
et le parking situé devant la cantine des Salines**
N°129-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Considérant la déclinaison de la posture **VIGIPIRATE** « été-automne 2026 » et présentation succincte du plan VIGIPIRATE 2026

Dans la perspective d'une re-sensibilisation du grand public autour du plan Vigipirate, les trois niveaux d'alertes ont donc été renommés :

- « Vigilance », niveau de base de la vigilance applicable sur tout le territoire ;
- « Vigilance renforcée » au lieu de « sécurité renforcée - Risque attentat », niveau intermédiaire de la vigilance applicable sur tout le territoire au regard d'une menace terroriste majeure et durable ;
- « Alerte attentat » au lieu de « Urgence attentat », niveau sommital de la vigilance applicable sur tout ou partie du territoire, après la survenue d'un attentat ou l'entrée en action d'un groupe terroriste identifié, mais non localisé. Le niveau « Urgence attentat » a été supprimé.

La nouvelle posture Vigipirate « été-automne 2026 » couvrant une période marquée par de nombreux rassemblements à caractère festif, sportif culturel et religieux, des commémorations et par des flux importants de voyageurs dans les transports collectifs, première posture mettant en œuvre un plan Vigipirate rénové, est entrée en vigueur le 22 juin 2026.

Ce dispositif fait porter un effort particulier sur :

- La lutte anti-drones ;
- La sécurité des sites touristiques et des zones d'affluences ;
- La sécurité des bâtiments publics et institutionnels ;
- La menace cyber ;
- L'information du grand public.

ARTICLE 1 :

Le parking situé entre l'école Ikas Bide et Bil Toki et le parking situé devant la cantine des Salines sont **interdits d'accès à toute personne**.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren
- le Responsable des services Techniques.

BRISCOUS le 31 Août 2026

Le Maire,

Pascal JOCOU

